COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par David GUESNON, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122 8 du code général des collectivités territoriales.
Présents : ANQUETIL Gérard ; BANON Sandrine ; BAYRAC Olivier ; BRIARD Marion ; CLIQUENNOIS Romain ; DELAUNAY Cédric ; DENIS Hélène ; GERMAIN Philippe ; GUESNON David ; LEGRIS Laurence ; MEZIERES Sandrine ;
Absents : ASSIMON Véronique ; BAILLEUL Charline ; DUMENIL Gilles ; VALTER Benn
Absents excusés : BIZET Benoît
Pouvoirs : GILLARD Thierry à LEGRIS Laurence ; LENOEL Sophie à MEZIERES Sandrine ; PERRIOT Matthieu à GERMAIN Philippe.
Secrétaire : BAYRAC Olivier
DATE DE CONVOCATION : 21 Mars 2022
DATE D'AFFICHAGE : 21 Mars 2022

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : déclassement d'une parcelle du domaine public. Les élus acceptent cet ajout.

DECLASSEMENT D'UN IMMEUBLE – 2022-03-01-01

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la situation de l'immeuble cadastré AK 369 Rue de la République, qui n'est plus affecté à un service public ;
Vu la réalisation du projet suivant : vente à l'euro symbolique du terrain pour la réalisation d'un pôle santé : pharmacie et cabinet médical, avec obligation d'y rester 20 ans sinon le terrain sera vendu 130 € le m2,
Monsieur le maire propose le déclassement de l'immeuble cadastré AK 369 sis rue de la République et son intégration dans le domaine privé de la commune,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à mains levées, avec 14 voix pour,

Décide de déclasser le dit immeuble et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune,
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

PROJET EOLIEN AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL – 2022-03-02-02

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la participation importante, 50 %, à la consultation citoyenne et l'avis négatif émis à 90 % par les habitants, contre le projet éolien ;

Il précise qu'il sera encore temps de manifester son désaccord au moment de l'enquête publique ;

Il demande également que les panneaux anti-éolien soient retirés du domaine public avant jeudi 31 mars 2022 ;

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet tranchera à la fin du processus, et qu'il est le seul décideur ;

Si toutes les communes concernées émettent le même avis, l'impact pourra être plus important sur la décision finale ;

Il demande au conseil de se prononcer dans le même sens que l'avis émis par les habitants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 14 voix

émet un avis défavorable au projet éolien.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MEDIATHEQUE – CENTRE NATIONAL DU LIVRE - 2022-03-03-03

Considérant que face à l'ampleur de la crise sanitaire, le Centre National du Livre (CNL) a mis en place une subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales dont l'objectif est de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques ;
Considérant que chaque année, afin de développer et renouveler ses collections, la bibliothèque municipale achète un ensemble d'ouvrages à destination de son public ;
Considérant que les dépenses dédiées à l'acquisition de livres imprimés sont bien inscrites au budget à l'article 6065 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la demande de subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales du Centre National du Livre (CNL).

SUBVENTION DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION - MEDIATHEQUE – 2022-03-04-04

Considérant l'avancement du projet médiathèque et le dépôt du permis de construire ;

Considérant que la médiathèque appartient à un réseau de médiathèques, le taux de financement possible au titre de la dotation Générale des Décentralisation (DGD) est de :

40 % pour les travaux,
40 % pour le mobilier et la constitution des collections,
50 % sur les équipements informatiques et numériques,
de 5 à 20 % pour l' Extension des horaires d'ouverture au public.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer, auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC), une demande de subvention au taux le plus élevé, au titre de la DGD sur l'année 2022 pour la réalisation du projet médiathèque selon le tableau de financement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, avec 14 voix pour

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC de Normandie au titre de la DGD au taux le plus élevé possible pour le projet médiathèque ;
Charge Monsieur le Maire de signer tout acte s'y rapportant ;
S'engage à financer sur le budget de la Commune le reste des dépenses.

SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - DSIL MEDIATHEQUE – 2022-03-05-05

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que dans le contexte actuel le coût des matières premières et des matériaux de constructions augmente ;

Les associations des Maires de France et des Maires du calvados ont sollicité les services de l'Etat pour prendre en compte cette hausse et adapter les aides ;

Le montant total des travaux revu à la hausse serait de 730 369.00 € HT ;
Cette dépense est inscrite au budget 2022.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 14 voix pour :

Adopte le Projet et les modalités de financement ;
Sollicite la subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local) ;

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

SUBVENTION DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DRAC MEDIATHEQUE – 2022-03-06-06

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que dans le contexte actuel le coût des matières premières et des matériaux de constructions augmente ;

Les associations des Maires de France et des Maires du calvados ont sollicité les services de l'Etat pour prendre en compte cette hausse et adapter les aides ;

Le montant total des travaux revu à la hausse serait de 730 369.00 € HT ;
Cette dépense est inscrite au budget 2022.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 14 voix pour :

Adopte le Projet et les modalités de financement ;
Sollicite une subvention auprès de la DRAC ;
Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

SUBVENTION PARC

Pour le moment la subvention APCR du département de 80 000 € est accordée. D'ici 2 à 3 mois on peut espérer avoir les prix définitifs et dans ce cas il sera temps de faire les demandes de subvention spécifiques. En attendant les demandes à caractère général peuvent déjà être traitées.

DESTINATION DU LOGEMENT COMMUNAL F4

A l'origine le F4, logement communal du rez-de chaussée de la rue de la république, était prévu pour l'installation d'un pôle médical. Etant donné le projet de la pharmacienne, il est envisagé de l'intégrer dans l'enceinte des bâtiments scolaires, afin d'y aménager un bureau pour le directeur, un local pour les visites médicales et un espace cuisine.
Ce bâtiment doit aussi accueillir la bibliothèque pendant la durée des travaux de la médiathèque. A moins de la déplacer dans la salle des mariages.
La discussion s'engage sur l'opportunité d'y faire des travaux coûteux, isolations électricité, sachant qu'actuellement il n'est pas aux normes pour accueillir du public. Ne faudrait-il pas le vendre en l'état ? Des cloisons dans l'ancienne garderie ne seraient-elles pas suffisantes pour le bureau du directeur ? Ne faut-il pas prioriser les actions ? faut-il un préau ou un bureau ? le préau peut être facilement installé sans grignoter sur l'espace vert en débitumant la cour, Mr DELAUNAY se propose d'envoyer des exemples de réalisations sur le secteur. Trop de questions restent en suspens pour qu'une décision soit prise lors de cette séance de conseil. Elle sera reportée à une date ultérieure.

MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE PRIMAIRE

En attente de devis pour prise de décision.

RAPPEL CONSIGNES PRET DE SALLE AUX ASSOCIATIONS :

Mme LEGRIS dresse un bilan de l'utilisation de la salle multi-activités et de la salle omnisports. Elles sont très demandées pas les associations, ce qui prouve leur dynamisme. Mais certaines associations la réservent trop souvent et le manque à gagner pour la collectivité est conséquent notamment pour 2021 à 11 700 €.
De plus on déplore des dégradations, du ménage non fait, des intrusions et des portes trop souvent ouvertes.
Dorénavant un état des lieux sera systématique avant et après l'utilisation, un chèque caution sera demandé et encaissé en cas de soucis.
La réservation des salles se fera annuellement à la réunion organisée à cet effet, et non plus au secrétariat. De plus le prêt gratuit sera limité à 2 par an, les autres réservations seront payantes au tarif habituel « habitant de la commune ».
Cela permettra également aux associations de se regrouper et de mutualiser les manifestations.

QUESTIONS DIVERSES :

ECOLE MATERNELLE : Des demandes de travaux ont été faites au dernier conseil d'école. Mr BAYRAC a rendez-vous avec la directrice pour faire un point.

CEREMA : Le rapport définitif est parvenu en mairie pour la sécurisation des rues. La commission va y travailler et présentera un bilan et des priorités lors d'un prochain conseil.

MUR DE SOUTENEMENT : Un mur menace de s'écrouler route d'ifs. Des devis sont en cours.

ENTRETIEN TERRAIN ET ESPACES VERTS : Le prestataire en charge de l'élagage et de la taille des haies est décédé. Une consultation va être lancée pour trouver une entreprise.

SERVICES TECHNIQUES : Mr BAYRAC étudie la possibilité de transférer les locaux du personnel technique au stade, où des bâtiments pourraient servir de zone de stockage et rangement et où un local pourrait être aménagé pour accueillir le personnel.

MATERIEL TECHNIQUE : Une entente est envisagée avec la commune voisine de May sur orne pour l'achat d'une balayeuse à mains. L'appareil vaut environ 3 500 €. La mutualisation réduirait les coûts pour les deux communes. Par contre les consommables resteront à la charge de chaque collectivité.

MANIFESTATIONS DE PAQUES : Un atelier conte et bricolage est prévu à la bibliothèque le samedi 16 avril à 15 h 00. Les parents ont été informé par l'intermédiaire d'un flyer distribué aux écoles. Environ 34 enfants sont d'ores et déjà inscrits.

FIN DE SEANCE 20 H 10

ANQUETIL Gérard	CLIQUENNOIS FAUVET Romain	LEGRIS Laurence
ASSIMON Véronique (absente)	DELAUNAY Cédric	LE NOEL Sophie (pouvoir à MEZIERES S.)
BAILLEUL Charline (absente)	DENIS Hélène	MEZIERES Sandrine
BANON Sandrine	DUMENIL Gilles (Absent)	PERRIOT Matthieu (pouvoir à GERMAIN Ph)
BAYRAC Olivier	GERMAIN Philippe	VALTER Benoît (absent)
BIZET Benoît (absent)	GILLARD Thierry (pouvoir à LEGRIS L.)	
BRIARD Marion	GUESNON David	